

Horaires des collectes pendant les fêtes

Durant la période des Fêtes, la collecte des ordures ménagères suivra l'horaire régulier pour tous les secteurs. Aussi, nous vous suggérons de placer vos bacs en bordure de rue la veille, afin d'éviter tout désagrément.

N'oubliez pas...

Il est très important de bien placer vos bacs sur votre terrain et non sur la voie publique puisque ces derniers nuisent aux opérations de déneigement.

Merci de votre collaboration!

Collecte de sapins

Après la période des Fêtes, faites un cadeau à l'environnement en participant à la collecte des sapins de Noël! Pendant la semaine du 12 au 16 janvier 2015, déposez votre sapin dépouillé de ces décorations en bordure de la rue.

Un geste concret pour l'environnement, qui évite l'encombrement de l'Écocentre!



Aidez-nous à vous aider!

Nous faisons appel à la collaboration des citoyens et citoyennes!

La saison froide est maintenant arrivée, apportant avec elle son lot de neige, de froid et de vent glacial. Vous apercevez fréquemment les équipements de déglacage et de grattage sillonner les rues et les trottoirs pour vous offrir des conditions adéquates de sécurité. Quelles que soient les conditions, la Ville déploie tous les efforts nécessaires pour permettre une circulation sécuritaire des véhicules et des piétons et ce, le plus rapidement possible.

Dans le but de mieux vous servir, nous sollicitons votre collaboration en faisant preuve de patience et en adoptant une conduite prudente qui facilitera le travail des opérations hivernales.

Des priorités, pour votre sécurité!

- Respectez la signalisation et les interdictions de stationner.
- Placez votre bac à déchets ou à recyclage sur votre terrain et non sur la voie publique ou le trottoir.
- Afin d'assurer la sécurité de tous les citoyens, les bornes d'incendie doivent être déneigées et accessibles le plus rapidement possible après une tempête de neige.
- **N'oubliez pas que les motoneiges sont interdites au Participarc et au Sentier multifonctionnel.**

Le saviez-vous?

Lors d'une opération de déneigement, tout véhicule stationné dans un endroit interdit peut être déplacé aux frais du propriétaire.

La neige poussée dans la rue ou sur les terrains de la Ville peut vous valoir une amende et vous êtes responsable des travaux effectués par votre entrepreneur.

Donnez un air de fête à votre façade et propagez la magie de Noël en participant au

5^e édition **Concours**
le plus allumé de l'année!

Décorez votre commerce

1^{er} prix - Chèque-cadeau d'une valeur de 500 \$ applicable à une esquisse de la façade de votre commerce.

2^e prix - Chèque-cadeau d'une valeur de 300 \$ applicable à toutes dépenses relatives à l'amélioration de la façade extérieure de votre commerce.

Prix spécial - Chèque-cadeau d'une valeur de 100 \$ applicable à toutes dépenses relatives à l'amélioration de la façade, parmi tous les participants ayant décoré d'une touche de bleu leur commerce (Culturat).

***En nouveauté cette année: tous les commerces inscrits recevront une photographie professionnelle de leur façade illuminée.**

Tirage et remise des prix en janvier 2015. Inscrivez-vous avant le 12 décembre auprès de Marie-Pier Anglehart au 819 333-2282 ou au mpanglehart@ville.lasalle.qc.ca

Détails complets au www.ville.lasalle.qc.ca

Bouger et sortir... à la recherche d'une activité?

Consultez notre site Internet au www.ville.lasalle.qc.ca pour les découvrir et également pour connaître l'horaire de nos infrastructures. Soyez à l'affût de tout ce qui se passe en abitibi-ouest en visitant le www.wikiao.ca.